

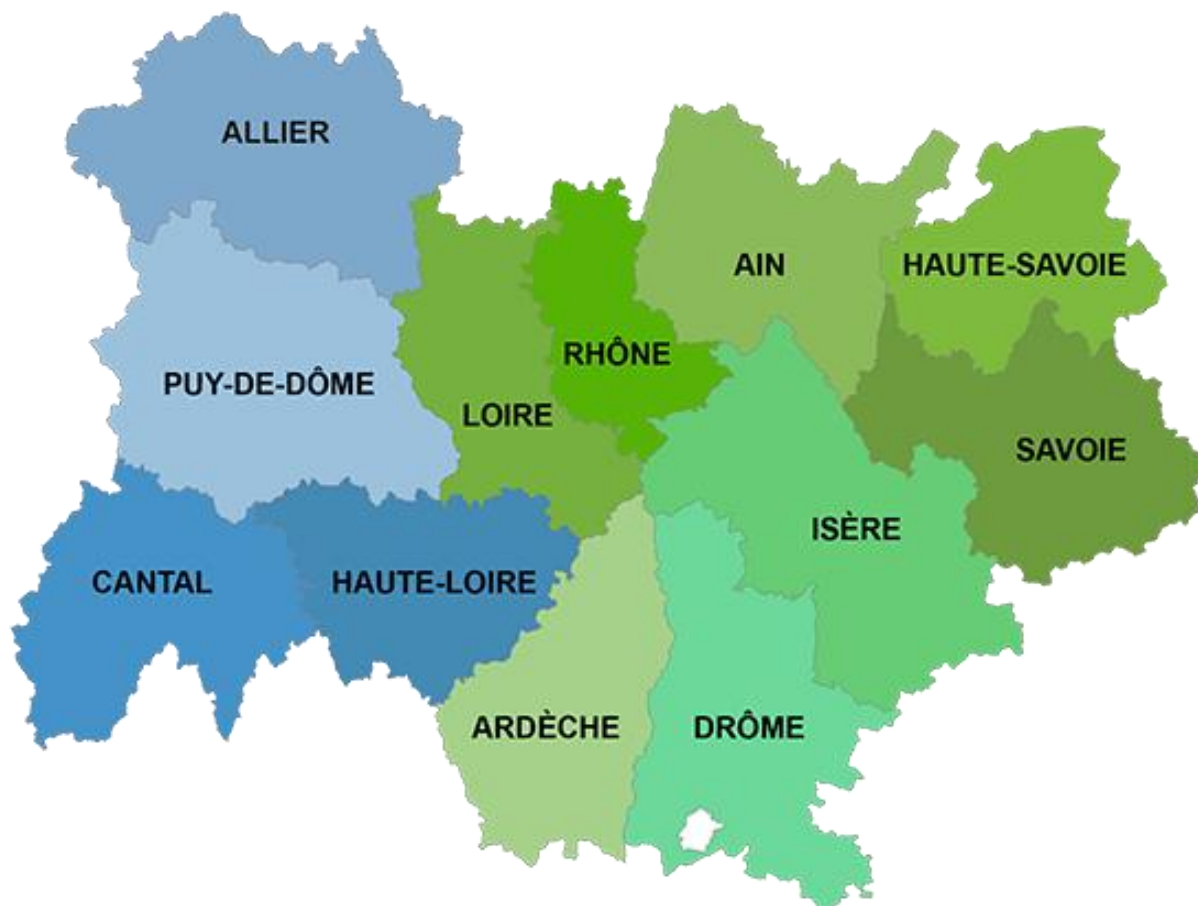
# LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION

Saison 2022-2023

Réunion du Comité Directeur - PV n° 01

Samedi 21 octobre 2023

1



**LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION**  
**RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR**  
**Samedi 21 octobre 2023**

Présent(s) :

Le président : Jean-Luc MANAUDOU

Mesdames : Sylvie CAILLET, Michèle DURIEU, Christine EPAILLY, Sandrine FAVROT, Marie-Christine GAIDIOZ, Lucille LEJCZYK, Gisèle LOTITO, Anne-Marie MAZET, Elisabeth MONIER.

Messieurs : Joël CLOSIER, Florestan DESMARIS, Jean-Claude DUNAND MARTIN, Olivier HIRTZIG, Thierry LEFAURE, Simon PAGIN, Patrick PALUSZAK, Paul RAGINEL, Laurent ROBIN, Laurent SCLAFERT, Maxime USCLAT, Dominique VIARD.

Excusé(e)s : Pierre-Alexandre ARNOUX, Anne BERTHIER, Françoise BERTINOTTI, Denis CADON, Philippe CAROUGE, Éric CHAKABE, Claudine CHARMEIL, Yaël DUDO, Christophe FRAPPE, Jacky BENEVENT, Janel LONGFELLOW, Juliette PUMAIN, Claudine GERVASI

Absent(e)s : Charlotte AMIOT, Oussama BOUHADIDA, Pierre-Jean PONTVIANNE, Nicolas ROQUES

Assistent(s) :

Messieurs : Dominique DELCHET, Jean-François JACQUIER, Daniel PONCET

Ouverture du comité directeur à 9h30

Olivier Hirtzig ouvre la réunion du premier Comité Directeur de la saison en remerciant les personnes présentes ce jour.

Les membres du Comité Directeur et les président(e)s des départements présentent leurs sincères condoléances à la famille de Mr Bernard BRION, décédé le 3 octobre 2023.

Jean-Luc Manaudou prend à son tour la parole pour annoncer que lors de l'Assemblée Générale du Cantal, Laurent SCLAFERT a été élu président du département du Cantal en remplacement de Mr Nicolas ROQUES. Nous lui présentons nos félicitations.

Points Administratifs

**Locaux de Vaise** - Olivier Hirtzig explique qu'à ce jour il n'y a plus aucun retard concernant les loyers de Vaise. Il y a cependant eu des retours d'une des locataires qui explique que le quartier est de plus en plus mal fréquenté. Jean-Luc et Olivier auront prochainement une réunion avec la régie pour voir ce qu'il est possible de faire.

L'agence Guy Hocquet a représenté la Ligue AuRA lors de l'Assemblée Générale de la Copropriété. Elle devrait nous faire parvenir un compte rendu prochainement.

**Locaux Chassieu** - Nous avons de nouveau rencontré des problèmes avec la climatisation cet été (fuite), les réparations ont été faites à la suite des mails qui ont été envoyés. Pour donner suite à ce qui avait été annoncé il n'y aura pas de changement de code (alarme) concernant l'accès à la Ligue, en revanche il y a maintenant un code différent pour l'accès au sous-sol (salle de séminaire) qui n'est donné qu'en cas de réservation de salle. Le bâtiment est ouvert (sans avoir besoin du code) : de 7h30 à 21h du lundi au vendredi et de 8h30 à 13h le week-end. Olivier Hirtzig rappelle qu'en dehors de ces horaires il est indispensable de veiller à remettre l'alarme en fonctionnement lorsque les commissions quittent le bâtiment.

3

### Point Ressources Humaines

Sylvie Caillet fait un point sur les heures des salariés lors de la saison dernière.

**Kahina LOUNES** a fini la saison dernière avec 63h supplémentaires qui lui ont été payées. Concernant **Guy LA ROCCA**, il termine la saison avec un décompte de 224 jours au lieu des 215 jours prévus dans le cadre de son contrat de travail. Sylvie CAILLET rappelle que cette saison a été la première que Guy a faite dans son intégralité et qu'il faudra veiller à ce que Guy LA ROCCA prenne bien ses deux jours de repos hebdomadaire et récupère les heures en excédent au fil de l'eau sans les laisser s'accumuler. En ce qui concerne **Nathalie BLIN**, Sylvie Caillet précise qu'elle n'a pas communiqué son décompte d'heure. Nous intervenons au près de Nathalie pour lui rappeler cette obligation.

**Recrutement ERFAN** - A ce jour une seule personne s'est présentée pour le poste d'assistante administrative à l'ERFAN. L'entretien n'a pas abouti à une embauche. Pour le moment il n'y a pas d'autre candidature. Jean-Luc, Olivier et Sylvie ont prévu une réunion avec Nathalie pour retravailler sur la fiche de poste et voir ce qu'il est possible de faire. Nathalie Blin fait son possible pour tenir l'ERFAN seule mais cela va devenir difficile de la gérer seule.

### Point financier

Sandra Beugras (experte comptable chez ENDRIX) et Patrick Paluszak présentent les éléments comptables de la Ligue et de l'ERFAN aux membres du Comité Directeur en vue de l'Assemblée Générale. A l'issue de cette présentation quelques précisions vont être apportées. Les clubs recevront les présentations définitives lors de l'envoi de l'ensemble des documents pour l'Assemblée Générale.

#### **Présentation compte Ligue :**

[Compte Ligue 2022-2023](#)

#### **Présentation compte ERFAN :**

[Compte ERFAN 2022-2023](#)

À la suite de la présentation des comptes, ces derniers sont soumis aux votes des membres du Comité Directeur.

## Vote des présentations des comptes Ligue et ERFAN

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Les comptes sont adoptés à la majorité

Pour information, ci-dessous le montant de la ristourne versée aux comités départementaux par la ligue AuRA au titre de la saison 2022/2023. Le chiffre entre parenthèses correspond à la ristourne 2021/2022

- CD 01 : 4709,48€ (3944,50€)
- CD 03 : 3525,90€ (3515,32€)
- CD 15 : 643,08€ (540,96€)
- CD 26/07 : 6462,54€ (6644,24€)
- CD 38 : 16391,64€ (14908,14€)
- CD 42 : 5974,48€ (6508,54€)
- CD 43 : 2435,24€ (2489,98€)
- CD 63 : 6491,98€ (6853,08€)
- CD 69 : 26142,72€ (24799,06€)
- CD 73 : 3637,72€ (3312,00€)
- CD 74 : 6788,68€ (6242,66€)

Total versé aux comités départementaux : 83.203,46€ (79.758,48€) soit une évolution positive de 4,14%

### Compléments de ristourne

Jean-Luc Manaudou prend à son tour la parole en expliquant qu'à la suite de la dernière réunion de la Gouvernance, il en est ressorti la volonté d'augmenter les aides aux clubs. Il est proposé une enveloppe de 30 000 € répartie de la façon suivante :

- 10 000 € pour l'ensemble des clubs au prorata des licences compétitions.
- 8 800 € pour le reversement des pénalités des officiels
- 11 200 € qui seront destinés à récompenser les athlètes sur les Championnats de Ligue.

Sylvie Caillet propose que la somme soit reversée aux commissions pour qu'elles puissent mettre en place des actions sportives directement. Et de réunir les responsables des commissions sportives pour travailler sur le sujet.

### **Reversement des pénalités reçues par la Ligue pour manque d'officiels**

Sandrine Favrot en charge de la commission des officiels revient sur la demande qui avait été faite lors de la dernière Assemblée Générale de la Ligue AuRA le 14 janvier 2023 au sujet du possible reversement par la Ligue des pénalités « officiels ».

La commission a travaillé sur le sujet en prenant en compte comme paramètre les clubs qui ont présenté un nombre d'officiels supérieur à règle lors des compétitions de Ligue qui se sont déroulées au cours de la saison. De plus, la commission a souhaité travailler sur des seuils afin de rendre la redistribution la plus juste possible.

Proposition :

- De 1 à 5 officiels en plus = 100 €
- De 6 à 10 officiels en plus = 200 €
- De 11 à 20 officiels en plus = 300 €
- De 21 à 30 officiels en plus = 400 €
- Plus de 30 officiels = 500 €

À la suite de cette présentation, Dominique Delchet pense qu'il ne faudrait pas seulement récompenser les clubs qui proposent plus d'officiels mais aussi ceux qui respectent la règle. Jean-Luc Manaudou rappelle qu'il s'agit d'une première mise en place qui sera analysée et ajustée au besoin la saison prochaine.

À la suite des différents échanges l'enveloppe des compléments de ristourne est soumise au vote.

### **Vote complément de ristourne de 30 000 €**

POUR : 22

CONTRE : 0

Abstention : 0

Le complément de ristourne, selon la répartition précisée plus en avant, est adopté à l'unanimité.

### *Ristourne J'apprends à nager*

À la demande de Jean-François Jacquier, président de la Haute-Savoie, une discussion s'ouvre quant au reversement des licences J'apprends à Nager (JAN) pour les départements.

Jean-Luc Manaudou explique à l'ensemble des membres du comité directeur que le reversement des ristournes s'est fait via un pourcentage en fonction des licences pour qu'il y ait une réelle cohérence dans la redistribution.

Cette saison comme la saison dernière, les licences JAN n'ont pas été travaillées car les clubs, contrairement à toutes les autres licences, reçoivent des subventions pour la mise en place de ces actions. Néanmoins les départements ne perçoivent pas la ristourne alors que certains territoires portent une vraie dynamique de développement à travers ce processus.

Jean-François Jacquier prend la parole en demandant qu'il y ait un cadre précis de la part de Ligue concernant ces disciplines (JAN, Natation pour tous...) qui reste fixe pour au moins quatre ans. Car les départements s'engagent réellement dans ces activités et qu'à force de changement, ils risquent de se désengager petit à petit.

Maxime Usclat prend la parole et explique qu'il est lui aussi favorable au principe de prendre en compte les licences JAN dans les ristournes des départements.

**Proposition :** La Ligue propose un pourcentage à la hauteur des autres licences (entre 17 et 20% en moyenne de la part régionale).

### **Vote : Réintégrer le JAN à la ristourne des départements**

Oui : 22

Non : 0

Abstention : 0

La prise en compte du JAN dans les ristournes des départements est adoptée à l'unanimité.

## Conseil des Territoires

Jean-François Jacquier expose les sujets abordés lors du conseil des Territoires du 30 septembre 2023.

### [Compte rendu Conseil des Territoires](#)

Concernant la Coupe Catherine Plewinski qui se tiendra les 25/26 mai 2024 à Megève, la liste des hébergements a été envoyée aux Comités Départementaux. Les repas se feront au Palais des Sports à Megève.

La plaquette est en cours de finalisation.

Quant à la Coupe de France des Départements à Annonay, le lieu avait été décidé lors du Conseil des Territoires mais ni le président du club, ni le président du département ne semblent avoir été informés officiellement de ce choix.

Le président de la Ligue tient à apporter quelques précisions sur le sujet.

Le compte-rendu du conseil des territoires du 30/09/2022 précise qu'à la demande du district 26/07, l'édition de juin 2024 ait lieu à Annonay ou au Puy en Velay ; le compte-rendu du conseil des territoires du 27/05/2023 confirme Annonay.

Etant donné que les présidents des comités départementaux demandent que la gestion de cette compétition soit placée sous leur responsabilité, pour l'édition 2024, la ligue s'en est tenue aux pratiques des éditions précédentes et a laissé le conseil des territoires gérer la réservation de la piscine. Qu'il s'agisse d'Aurillac en 2022 ou de Montluçon en 2023, la ligue n'est intervenue ni pour la réservation des bassins, ni sur les modalités pratiques d'organisation. La Ligue gère le montage de la compétition, prend les récompenses à sa charge et alloue une subvention de fonctionnement de 2500€ au club ou au comité départemental en charge de l'organisation.

Ne voyant rien se dessiner, le président du club d'Annonay m'a récemment téléphoné pour me demander où nous en étions sur le sujet. Je lui ai précisé qu'à ma connaissance, conformément au choix fait par le conseil des territoires, l'édition de juin 2024 aurait lieu à Annonay. A sa demande, puisque rien n'avait été encore fait, j'ai rédigé un courrier de réservation de la piscine d'Annonay que j'ai adressé à sa collectivité, à lui et au président du conseil des territoires.

Une discussion s'ouvre alors pour définir qui du Conseil des Territoires ou de la Ligue devait prendre en charge la gestion administrative de cette compétition. Jean-Luc Manaudou demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil des territoires et qu'un règlement soit écrit pour fixer les prérogatives de chacun en la matière. Cela évitera à l'avenir, de possibles mauvaises interprétations.

Le Conseil des Territoires doit établir un cahier des charges concernant ces deux compétitions.

## Séminaire des entraîneurs du 16 septembre 2023.

### [Séminaire des entraîneurs](#)

## Points Commissions Ligue

**Commission Maîtres** - Dominique Viard rappelle que le 20-21 janvier 2024 les Championnats de France Relais auront lieu. Cette compétition étant une compétition nationale, la date est protégée et exclusivement réservée à cette compétition Maîtres



Pour répondre à la demande de quelques clubs de Natation Estivale concernant leur catégorie Maitres. Il est tout à fait possible pour ces derniers de prendre une licence annuelle compétiteur, en revanche ils ne pourront pas prendre part à des compétitions de natation estivale et les points qu'ils marqueront le seront sur la natation annuelle.

**Commission Matériel** - La commission matériel va se réunir afin de ranger les remorques (caisses de rangement, étiquetages, book de rangement). Le but étant que cette saison il n'y ait plus de problèmes quant au retour des remorques.

S'en suit une réflexion avec les membres du comité directeur quant à la possibilité que pour toute demande de matériel faite par les clubs pour leur meeting, il y ait une personne nommée par la Ligue qui se charge de l'installation et du rangement du matériel.

La discussion se poursuit sur le prêt du minibus qui n'est pas utilisé avec toute l'attention qu'il faudrait.

**Commission Officiels** - Comme cela avait été évoqué lors du dernier comité directeur, la mise en place du forfait de 40€/réunion pour le jury de tête n'a pas été une entière réussite. La Ligue propose donc revenir à l'ancien fonctionnement à savoir :

- Frais kilométriques
- Réservation d'hôtel / restaurant faite par le secrétaire général à la demande des disciplines

Cela pour permettre aux officiels de retrouver de la convivialité lors des déplacements.

Sandrine Favrot a travaillé avec Christophe Frappé afin d'organiser la gestion ARES/Quantum et extranat lors des compétitions de Ligue.

Christophe Frappe se chargera de la mise en place des formations Quantum / Extranat.

Le 23 octobre la commission a réuni en visioconférence les référents officiels de chaque département afin de travailler sur les nouveaux supports de formation.

Une formation de Juge Arbitre se tiendra en visioconférence le 15 novembre, la pratique se fera quant à elle dans les départements.

### Points Divers FFN

Olivier Hirtzig explique qu'à l'occasion des Jeux Olympique la FFN a acheté des places pour que les élus du comité directeur FFN puissent assister à une soirée de finale (jour déjà choisi). Olivier remercie la FFN pour le geste.

Pour donner suite à une demande faite par de nombreux présidents de département la FFN envisage de mettre un place un séminaire des présidents de départements, la date et le lieu sont encore à définir. Gilles Séziona a demandé à Olivier Hirtzig de faire partie du groupe de travail de cette organisation.

### Organisation Championnats de France Juniors (25m) à Montluçon (du 9 au 12 décembre 2023)

Laurent Robin, explique que l'organisation avance bien, les bénévoles ont majoritairement répondu présents. Il manque encore quelques bénévoles officiels sur le lundi 11 et mardi 12 décembre 2023.

Concernant le matériel il manque à ce jour encore du matériel nécessaire pour l'organisation de la compétition (ligne d'eau, Système Colorado (départ dos) auquel Récréa n'a pas encore de délai de livraison.

Les contacts et prises en charge par l'agglomération fonctionnent bien.  
La billetterie en ligne et la plaquette sortiront prochainement.

Jean-Luc Manaudou prend la parole en expliquant que la Ligue a pour habitude d'aider les clubs organisateurs de ces événements. Il propose donc d'accompagner le club de Montluçon Natation à hauteur de 5 000 €.

### **Vote : Accompagnement Financier pour l'organisation des Championnats de France**

POUR : 19

CONTRE : 0

Abstention : 0

L'accompagnement financier à hauteur de 5 000 € est adopté à l'unanimité

S'en suit les votes pour les deux autres organisations à savoir :

- Championnats de France Maitres au Puy en Velay (aide de 5 000 €)
- Plongeon : Le Meeting des Lumières (aide de 1 500 € à confirmer selon position FFN)

### **VOTE : Accompagnement des Championnats de France Maitres et du Meeting des Lumières**

POUR : 19

CONTRE : 0

Abstention : 0

Les accompagnements financiers sont adoptés à l'unanimité.

### **Organisation Assemblée Générale Lique du 18 novembre 2023 à Eyzin-Pinet**

Olivier Hirtzig rappelle que les responsables des commissions avaient jusqu'au 22 octobre pour lui faire parvenir les bilans. Passé cette date, le bilan ne fera pas partie du déroulé de l'Assemblée Générale. Il est important que le délai soit tenu afin de pouvoir envoyer aux clubs l'ensemble des documents que ces derniers puissent préparer leurs questions.

Les responsables des commissions devront aussi préparer les slides (plus courtes) pour la présentation lors de l'Assemblée Générale (AG).

Pour cette AG, la Ligue a investi dans un grand écran afin de pouvoir projeter les documents.

### **Vote : Ordre du jour de l'AG**

POUR : 19

CONTRE : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.





### Points divers

**Championnats de France en Eau Glacée** - Jean-François Jacquier explique que ni la Ligue, ni le département de la Haute-Savoie, ni le club de Samoëns ne sont support de cette compétition. Toute l'organisation a été transférée à l'office du tourisme de la ville de Samoëns.

Le département de la Haute-Savoie ne souhaite pas soutenir ces organisations que ce soit financièrement ou sur la gestion des officiels.

**Prochain Comité Directeur : Samedi 27 janvier 2024**

9

Fin de la réunion à 15h45